



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 5 octobre 2026

DELIBERATION N°117/2026

PETITE-ENFANCE - CRECHE MINI-POUSSES - CONVENTION DE PARTENARIAT CHARTRES-DE-BRETAGNE/PONT-PEAN

L'an deux Mil vingt-six, le 5 octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 25

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4

Absent(e)s : 0

Votants : 29

Présent.e.s (25) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, M. BOLZER Théo, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric (arrivé à 18h45), Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme POULAIN Florence, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à Mme RUBAUD Karine

M. DANGÉ Roger donne pouvoir à Mme HÉLIN Alexane

M.ROGIER-GUILLEROT Matthieu donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. BENTZ Nathalie donne pouvoir à M. BONNET Catherine

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : M. BOLZER Théo

La séance est levée à 20h14

N°117/2026 (7.10) : Petite-enfance - Crèche Mini-Pousses - Convention de partenariat Chartres-de-Bretagne/Pont-Péan
Rapporteure : Mme Bouteiller

La Ville de Pont-Péan a récemment fait connaître sa volonté de maintenir son niveau de participation financière pour la crèche associative Mille-Pattes (cf. convention du 6 avril 2018) mais de ne plus réserver de places sur la crèche municipale (cf. convention du 28 septembre 2023).

Quatre places régulières étaient prioritairement réservées à des enfants domiciliés à Pont-Péan à la crèche Tintinabulle.

La convention de partenariat du 28 septembre 2023 indiquait la participation de la Ville de Pont-Péan aux charges de fonctionnement de la structure sur la base d'un coût horaire et au prorata du nombre d'heures de présence de jeunes enfants pont-péannais.

La convention de partenariat relative à la crèche Tintinabulle du fait de la fermeture de cette dernière s'avère aujourd'hui caduque avec l'ouverture de la nouvelle crèche municipale, Mini-Pousses.

Aussi, il est proposé la signature d'une convention liée à l'ouverture de la crèche Mini-pousses indiquant les nouvelles conditions d'accueil des enfants pont-péannais antérieurement inscrits ainsi que les modalités de participation de la ville de Pont-Péan.

Ceci exposé,

Vu le projet de convention de la crèche Mini-Pousses (**annexe 9**),

Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 8 septembre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de partenariat relative à la nouvelle crèche municipale Mini-Pousses entre les communes de Chartres-de-Bretagne et Pont-Péan.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Théo BOLZER